



L'Inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la circonscription de CAMBRAI SUD

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs Mesdames et Messieurs les Enseignants d

Cambrai, le 25 avril 2016

Note de service n° 5 : Synthèse de la circulaire de rentrée

L'évaluation

Dossier suivi par Fabienne PUIG Inspectrice de l'Éducation nationale

Téléphone
03 27 70 71 20
Télécopie
03 27 70 71 21
Courriel
ce.0593497f@ac-lille.fr

1 rue de la Paix de Nimègue 59400 CAMBRAI La réforme de l'évaluation prend place dans la circulaire. "Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié, <u>en fin de cycle</u>, selon une échelle de référence comportant quatre échelons (Maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise). Les attendus de fin de cycle étant précisés dans les programmes, les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles disposent de repères pour mesurer leur acquisition. Les professeurs disposeront en outre d'une banque d'outils d'évaluation leur permettant, pour certaines compétences, d'objectiver le positionnement des élèves sur l'échelle de référence en fin de cycle. <u>En cours de cycle</u>, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes".

La circulaire pointe deux moments clés d'évaluation. " Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au <u>début de la classe de CE2</u> pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. Pour les y aider, une banque d'outils d'aide à l'évaluation diagnostique en ligne sera mise à leur disposition durant le premier trimestre de l'année scolaire 2016". Il s'agit d'une évaluation diagnostique en maths et en français et elle aura lieu " au moment choisi par les enseignants au cours des premières semaines de l'année et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe".

La circulaire confirme la généralisation à la rentrée du <u>livret scolaire numérique</u>. " Ce livret scolaire... comprend des bilans périodiques, qui se substitueront aux actuels livrets des écoles et aux bulletins des collèges. En outre, ce livret comprendra, à chaque fin de cycle, des bilans de fin de cycle et les attestations obtenues par l'élève à l'école ou au collège. Ce livret scolaire revêtira une forme numérique, avec l'application nationale **Livret Scolaire Unique Numérique** (LSUN), qui permettra, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de sa scolarité à l'école et au collège".

A l'école élémentaire

Les 18 heures inscrites au titre des obligations réglementaires de service ne sauraient suffire à répondre à l'ensemble des besoins, accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation. Aussi, l'effort conséquent de création de postes pour l'enseignement du premier degré à la rentrée 2016 doit permettre d'augmenter substantiellement les capacités de remplacement, notamment pour le temps consacré à la formation continue.



2/2

- La circulaire invite à de <u>nouveaux emplois du temps</u> " pour reconsidérer l'équilibre journalier, hebdomadaire et périodique entre les différents domaines d'enseignement, tirer profit des opportunités offertes par la cinquième matinée, afin que l'organisation du temps et des activités pédagogiques puisse profiter pleinement aux apprentissages des élèves".
- Au cycle 3, la circulaire demande la création d'un conseil de cycle 3 avec invitations croisées des enseignants du primaire et du secondaire. "La mise en œuvre des enseignements de ce cycle 3 exige une coopération plus large et plus approfondie entre les enseignants des premier et second degrés... Dans les écoles élémentaires, à partir de la rentrée scolaire 2016, le conseil du cycle 3 accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur".
- La circulaire annonce le retour du B2i mais sous une nouvelle forme. Le B2i a disparu des éléments évalués à l'école et dans le nouveau collège. Selon la circulaire, " les compétences numériques seront désormais évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substituera à l'actuel B2i". Ce nouveau B2i pourrait prendre la forme d'une certification reconnue par le monde professionnel, à l'image des certifications de langue qui existent sur le marché.

L'Inspectrice de L'Éducation nationale

Fabienne PUIG